Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B ►C1 ►M2 **DÉCISION DE LA COMMISSION**

du 29 avril 2004

relative à des mesures d'urgence concernant certains agrumes originaires du Brésil ◄

[notifiée sous le numéro C(2004) 1584]

(2004/416/CE) ◄

(JO L 151 du 30.4.2004, p. 79)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision d'exécution (UE) 2016/715 de la Commission du 11 mai 2016	L 125	16	13.5.2016

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2004D0416:20130131:FR:PDF